



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culture et communication : administration centrale

Question écrite n° 41814

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui fournir des indications sur les locaux occupés par les services administratifs de son administration centrale. Il souhaite connaître le nombre total de mètres carrés occupés, la surface moyenne par agent, ainsi que l'évaluation du coût par agent des loyers et charges de ces locaux administratifs.

Texte de la réponse

L'administration centrale du ministère de la culture et de la communication est composée de six directions (direction de l'administration générale, direction des archives de France, direction du livre et de la lecture, direction de l'architecture et du patrimoine, direction des musées de France, direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles), de trois délégations (délégation aux arts plastiques, délégation au développement et à l'action territoriale, délégation générale à la langue française et aux langues de France) et de trois services rattachés au ministre (inspection générale de l'administration des affaires culturelles, département des affaires internationales et département de l'information et de la communication). Afin de mener à bien les missions qui lui sont dévolues, elle est composée de 1 726 agents répartis sur dix-huit sites, dont dix-sept sont situés dans Paris intramuros. Sur les dix-sept implantations parisiennes, six se situent dans le I arrondissement, six dans le II arrondissement, deux dans le III arrondissement, une dans le IV arrondissement, une dans le VII arrondissement et une dans le XVI arrondissement. Ces implantations sont constituées de neuf immeubles domaniaux, de huit immeubles locatifs qui représentent 4 849 866 EUR par an de loyers et 177 985 EUR par an de charges, soit 5 027 851 EUR par an, et d'une mise à disposition par le ministère de l'éducation nationale. Elles représentent 40 173 m² à Paris intramuros et 2 650 m² en Ile-de-France, soit 42 823 m². L'implantation des services centraux du ministère de la culture et de la communication doit néanmoins être modifiée par le regroupement au cours du dernier semestre de 2004 de certains services dans l'ensemble immobilier des Bons-Enfants, situé dans le quadrilatère rues Saint-Honoré, Croix-des-Petits-Champs, Montesquieu et Bons-Enfants. L'aménagement de cet ensemble de 28 634 m², à proximité immédiate de la rue de Valois, permettra de libérer certains sites et de limiter ainsi l'éclatement géographique. L'effectif global à accueillir est de 893 agents sur une superficie d'espaces de bureaux de 9 800 m². La surface moyenne par agent sera donc de 11,35 m².

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41814

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4579

Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6253